NOTE D'INFORMATION

FCP ALPHA MONETAIRE PROTECTION

Nature juridique **FCP**

Société de gestion
RED MED ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19132 en date du 01/08/2019.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La	présente	note	d'informa	tion	а	été	préparée	par	la	société	de	gesti	on RED	MED	ASSET
MA	NAGEME	NT sise	à 57,	Во	ule	vard	Mehdi	BE	NB	ARKA,	Sou	ıissi,	Rabat	. repré	sentée
par	ABABOU	Abdes	slam en s	a qua	alit	é de	Président	Dire	ecte	ur Géné	ral ,	qui a	atteste d	e la si	ncérité
des	informati	ons qu	r'elle conti	ent.											

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : FCP ALPHA MONETAIRE PROTECTION

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000038440

- Date et référence de l'agrément : **18/03/2019, GP19055**

- Date de création : **28/05/2019**

- Siège social : **57, Boulevard Mehdi BENBARKA.Souissi, Rabat.**

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01**^{er} **janvier** au **31 décembre**

- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

- Etablissement de gestion : **RED MED ASSET MANAGEMENT** sise à **57**, **Boulevard Mehdi BENBARKA, Souissi, Rabat.** représenté par **ABABOU Abdesslam** en sa qualité de **Président Directeur Général.**

- Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire sise à 101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca. représenté par Othmane TAJEDDINE en sa qualité de Directeur de la Banque des Marchés des Capitaux

- Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone		
RED MED ASSET MANAGEMENT	Abdeslam ABABOU /	0537 63 96 45/		
	Khalil EL YAMANI	05 37 63 07 19		

- Commissaire aux comptes : PwC Maroc représentée par Mohamed RQIBATE

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Monétaire.

Sensibilité min : 0

- Sensibilité max : **0.5 (inclus)**

- Indice de référence : 100 % MBI Monétaire publié par BMCE CAPITAL

Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts une rémunération des excédents de trésorerie à très court terme par le biais d'une gestion prudente et sélective de titres émis ou garantis par l'état, de titres de créance émis par les banques marocaines et sociétés de financement et de dépôts à terme, tout en surperformant son indice de référence.

Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP investira en permanence la totalité de son actif, hors titres d'OPCVM «Monétaire», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'état et en titres de créances émis par les banques marocaines et les sociétés de financement.

De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

- Obligations (banques et sociétés de financement);
- Titres de créances négociables (CD et BSF);
- Titres de créances émis ou garantis par l'état ;
- Titres d'OPCVM Monétaire ;
- Titres de créances émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT);
- Produits bancaires (Dépôts à terme);
- Les obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : 3 mois

- Souscripteurs concernés : **Grand public**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la note d'information dans le journal d'annonces légales.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, Si un jour est férié, elle est calculée le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La diffusion de la valeur liquidative est quotidienne par voie d'affichage dans les locaux de RED MED ASSET MANAGEMENT et la publication se fait d'une manière hebdomadaire dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat peuvent être effectuées à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative et sont reçues au siège de RED MED ASSET MANAGEMENT.
 - Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.
 - Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 - Les souscriptions et rachats devront être reçus au plus tard à 11h le jour de calcul de la VL. Passé ces délais, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats: capitalisation entière, le «FCP ALPHA MONETAIRE PROTECTION »
 est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la
 méthode des Intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits. La part incompressible aquise à l'OPCVM est nulle.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachats s'élèvent à 2% HT maximum des montants rachetés. La part incompressible aquise à l'OPCVM est nulle.
 - Cas d'exonération :
 - O A la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
 - Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 2% hors taxes de l'actif net du FCP déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Red Med Asset Management. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Frais Publications	Selon les tarifs fixés par le journal
2- Commissaire aux comptes	15 000 MAD H.T
3- Commissions AMMC	0,025% H.T
4- Dépositaire	L'établissement de gestion du FCP s'engage à payer à l'établissement dépositaire des commissions sur les actifs déposés de 0,018% HT.
5- Frais Maroclear (commission mensuelle de gestion du compte émission)	300 DH H.T
6- Frais Maroclear (droits d'admission annuels)	0,001% H.T
Prestations de RED MED ASSET MANAGEMENT	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)